

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 17^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un à 19h00, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Marc Chevalier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Glen Currie, Conseiller #1
Cécile Rousseau, conseillère #2
Sylvie Germain, conseillère #3
Serge Béchar, conseiller #5
Édith Majeau, conseillère #6

Conseiller absent : Paul Lansbergen, conseiller #4

Assistent également à la séance la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

211117-01 Il est proposé par madame Sylvie Germain

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 6 octobre 2021
- 4.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.1.1 Avis de motion – Règlement SQ 21-001
 - 4.1.2 Avis de motion – Règlement SQ 21-002
 - 4.1.3 Avis de motion – Règlement SQ 21-003
 - 4.1.4 Avis de motion – Règlement SQ 21-004
 - 4.1.5 Avis de motion – Règlement SQ 21-005
 - 4.1.6 Avis de motion – Règlement SQ 21-007
 - 4.2 Projets de règlements
 - 4.2.1 Projet de règlement SQ 21-001 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-001A concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.2.2 Projet de règlement SQ 21-002 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-002A concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
 - 4.2.3 Projet de règlement SQ 21-003 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-003 concernant les nuisances applicables par la sûreté du Québec
 - 4.2.4 Projet de règlement SQ 21-004 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.2.5 Projet de règlement SQ 21-005 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec
 - 4.2.6 Projet de règlement SQ 21-007 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-007B concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.3 Adoption de règlements
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Embauche officielle de la technicienne en loisirs
 - 6.2 Adjudication d'offres de service en ingénierie – Monte-personne
 - 6.3 Nomination d'un maire suppléant

- 6.4 Signataires autorisés pour le compte bancaire
- 6.5 Demande d'utilisation des infrastructures de la municipalité – Association des propriétaires du Lac au Loup
- 6.6 Demande de don – Banque alimentaire Petite-Nation
- 6.7 Demande de don – Association des Propriétaires du Lac-au-Loup
- 6.8 Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021
- 6.9 Publicité – Vœux du temps des fêtes
- 6.10 Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes 2020-2021
- 6.11 Entente de services DUFRESNE HÉBERT COMEAU Avocats pour l'année 2022
- 6.12 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2022
- 6.13 Formation des Élus
- 6.14 Fêtes de Noël de Boileau
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

211117-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Glen Currie

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2021 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION

4.1.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SQ 21-001

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-03 Monsieur le conseiller Serge Bécharde par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro SQ 21-001 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-001A concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

Adopté à l'unanimité

4.1.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SQ 21-002

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-04 Madame la conseillère Cécile Rousseau par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro SQ 21-002 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-002A concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec

Adopté à l'unanimité

4.1.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SQ 21-003

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-05 Madame la conseillère Sylvien Germain la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro SQ 21-003 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec

Adopté à l'unanimité

4.1.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SQ 21-004

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-06 Monsieur le conseiller Serge Béchard par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro SQ 21-004 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

Adopté à l'unanimité

4.1.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SQ 21-005

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-07 monsieur le conseiller Glen Currie par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro SQ 21-005 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec

Adopté à l'unanimité

4.1.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SQ 21-007

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-08 Madame la conseillère Sylvie Germain par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro SQ 21-007 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-007B concernant les systèmes s'alarme applicable par la Sûreté du Québec

Adopté à l'unanimité

4.2 PROJETS DE RÈGLEMENTS

4.2.1 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 21-001

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-09 Monsieur le conseiller Serge Béchard par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro SQ 21-001 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-001A concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.2.2 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 21-002

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-10 Madame la conseillère Cécile Rousseau par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro SQ 21-002 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-002A concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.2.3 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 21-003

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-11 Monsieur le conseiller Serge Béchard par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro SQ 21-003 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.2.4 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 21-004

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-12 Madame la conseillère Sylvien Germain par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro SQ 21-004 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.2.5 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 21-005

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-13 Madame la conseillère Cécile Rousseau par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro SQ 21-005 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.2.6 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 21-007

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

211117-14 Monsieur Serge Béchard par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro SQ 21-007 abrogeant et remplaçant le règlement SQ 06-007B concernant les systèmes d'alarme applicables par la Sûreté du Québec qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 EMBAUCHE OFFICIELLE DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT que l'employée 70-0001 a été embauchée au poste de technicienne en loisirs en vertu de la résolution 210414-18 le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du la directrice générale;

CONSIDÉRANT que l'employé 70-0001 satisfait les exigences pour la fin de sa période de probation ;

211117-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Béchard

QUE la municipalité de Boileau confirme que l'employé 70-0001 a complété sa période de probation le 22 octobre 2021 au poste de technicienne en loisirs;

QUE soit majoré son salaire de 1.00\$ de plus de l'heure, tel qu'entendu lors de son embauche, et ce, rétroactif en date du 22 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

6.2 ADJUDICATION D'OFFRES DE SERVICES EN INGÉNIERIE – MONTE-PERSONNE

Cette résolution est reportée à une séance ultérieure

6.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant;

ATTENDU que la municipalité peut, en tout temps, nommer un représentant substitut qui aura le pouvoir de voter aux sessions du conseil des maires de la MRC au nom de la municipalité en l'absence du maire;

211117-16 Il est proposé par madame la conseillère Édith Majeau

QUE Madame Sylvie Germain soit nommée maire suppléante;

QU'en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, elle remplisse les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations attachés;

QUE le maire suppléant peut, lorsque demandé de remplacer le maire à certaines réunions de la MRC de Papineau, exercer un droit de vote en remplacement du maire;

QUE le maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, est autorisé à signer les chèques, les reçus et tous autres documents pertinents à la bonne administration de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

6.4 SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE

ATTENDU que suite à l'élection du 7 novembre 2021, les membres du conseil ont changé;

ATTENDU que le conseil doit nommer les nouveaux signataires pour le compte bancaire;

211117-17 Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Béchard

QUE le conseil nomme le maire, monsieur Jean-Marc Chevalier ou la maire suppléante madame Sylvie Germain conjointement avec la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe pour signer les chèques.

Adopté à l'unanimité

6.5 DEMANDE D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC-AU-LOUP (APLL)

ATTENDU que l'association des Propriétaires du Lac-au-Loup désire organiser leur Méchoui annuel le 23 juillet 2022;

ATTENDU que ces derniers désirent utiliser les infrastructures du parc municipal ainsi que le chapiteau;

211117-18 Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Germain

QUE le conseil de Boileau autorise l'APLL à organiser leur Méchoui annuel le 23 juillet 2022 conditionnel à la réception de la confirmation de la Direction de la Santé publique;

QUE l'APLL respecte les normes sanitaires du Ministère de la Santé publique qui seront en vigueur à cette date;

QUE le conseil autorise monsieur Stephane Piacente à faire une demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées auprès de la régie des alcools, des Courses et des jeux.

QUE l'APLL fournisse une copie du permis de boisson lors de sa réception

Adopté à l'unanimité

6.6 DEMANDE DE DON – BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION

CONSIDÉRANT que le porte à porte de la guignolée 2021 a été annulée vu la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT que la mission de la Banque Alimentaire de la Petite Nation est d'offrir gratuitement de l'aide alimentaire à la population défavorisée ou dans le besoin de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la BAPN désire poursuivre sa mission, surtout en ce temps d'incertitude;

CONSIDÉRANT que cette dernière sollicite le conseil de la municipalité de Boileau pour une assistance financière;

211117-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Glen Currie

QUE le conseil accepte de verser la somme de 500.00\$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation.

Adopté à l'unanimité

6.7 DEMANDE DE DON – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC AU LOUP

ATTENDU que l'Association des Propriétaires du Lac au Loup a fait une demande d'aide financière pour défrayer 50% des coûts représentés pour les analyses d'eau du Lac au Loup, soit 375.00\$ plus taxes;

211117-20 Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Germain

QUE la Municipalité accorde sa contribution au montant de 215.00\$ à l'Association des Propriétaires du Lac au Loup pour défrayer le cout des analyses d'eau du Lac.

Adopté à l'unanimité

6.8 RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COUT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

211117-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Béchard

QUE la firme Charlebois Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit de la collecte sélective de matière recyclable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

6.9 PUBLICITÉ – VŒUX DES FÊTES

ATTENDU que le journal Info Petite Nation est présentement en préparation pour le cahier des Vœux de décembre 2021 ;

ATTENDU que ce cahier permet une visibilité à la municipalité et offrir ces meilleurs vœux à ses citoyennes et citoyens ;

211117-22 Il est proposé par madame la conseillère Cécile Rousseau

QUE la municipalité s'annonce dans ce cahier avec une publicité de 1/8 de page pour un montant de 175.00\$ plus taxes

Adopté à l'unanimité

6.10 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2021-2022

211117-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Béchard

QUE le bureau soit fermé du 23 décembre 2021 à midi au 5 janvier 2022 inclusivement;

QUE les dates de fermeture soient affichées aux endroits désignés.

Adopté à l'unanimité

6.11 ENTENTE DE SERVICES DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU que Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques, et ce, aux mêmes prix et conditions que l'an dernier, soit 400\$ plus taxes, nonobstant le temps y accordé et le nombre d'appels;

ATTENDU que le taux horaire en cas de demande d'avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140\$, et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

ATTENDU qu'aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés;

ATTENDU que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés

211117-24 Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Germain

QUE l'offre de service déposé par Dufresne Hébert Comeau Avocats, soit acceptée aux conditions précitées.

QUE la présente entente est pour une durée d'une année

Adopté à l'unanimité

6.12 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

211117-25 Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Béchard

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal situé au 702, chemin de Boileau, Boileau, Québec;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le deuxième jeudi du mois et débuteront à 19h00;

13 janvier 2022
10 février 2022
10 mars 2022
14 avril 2022
12 mai 2022
9 juin 2022

14 juillet 2022
11 août 2022
15 septembre 2022
13 octobre 2022
10 novembre 2022
15 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

6.13 FORMATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre du conseil doit suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les six (6) mois du début de son mandat;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et de Boileau désirent s'unir pour partager les coûts de cette formation;

211117-26 Il est proposé par madame la conseillère Cécile Rousseau

QUE la municipalité de Boileau mandate la firme DHC pour la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

QUE le coût de cette formation, soit 1 000.00\$ plus taxes, soit payé en part égale par les deux (2) municipalités.

Adopté à l'unanimité

6.14 FÉRIE DE NOËL DE BOILEAU

ATTENDU que le conseil municipal désire relancer les activités suite au confinement dû à la COVID-19 ;

ATTENDU que le conseil veut mettre en place une activité familiale tout en respectant les normes sanitaires imposées par le ministère de la Sécurité publique ;

211117-27 Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Germain

QUE le conseil mandate madame Julie Paradis pour l'organisation des festivités pour les fêtes de Noël au parc municipal ;

QUE le conseil offre cette activité aux citoyens de Boileau gratuitement ;

QUE la dépense, au montant approximatif de 1 800.00\$, soit affectée à même le fond covid-19 au compte 02 19001 970 ;

QUE le conseil municipal de Boileau autorise madame Cathy Viens à, directrice générale et greffière-trésorière et/ou madame Julie Paradis, technicienne en loisirs, à signer au nom de la Municipalité de Boileau tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 OCTOBRE 2021

ATTENDU que la directrice générale, greffière-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2021 totalisant un montant de 133 738.73\$.

211117-28 Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Béchard

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 133 738.73\$ est approuvé et que la greffière-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

211117-29 Il est proposé par monsieur le conseiller Glen Currie

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2021 au montant de 25 092.45\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Greffière-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Sept (7) citoyens présents

Monsieur le maire répond aux questionnements des citoyens

10.0 VARIA

Aucun point aux varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

211117-30 Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Germain

QUE la présente séance soit et est levée à 19h39

Adopté à l'unanimité

Jean-Marc Chevalier
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Greffière-trésorière